



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 15 octobre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

Absents :

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,
Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.

2020/82 – PLU : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAINS ZONES U ET AU

Madame le Maire informe que le PLU de la commune a été approuvé au Conseil Communautaire du 12 octobre dernier.

Elle Propose de demander à la CCICV d'instituer le droit de préemption sur les zone U et AU de la commune de Roumare, qui est à ce jour de la compétence de l'EPCI.

Il convient également que la commune puisse donner son avis concernant notre territoire, que nul ne connaît aussi bien, pour ce faire le Maire propose de solliciter la délégation de signature du Président de la CCICV.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE la mise en place du Droit de préemption dans les zones U et AU de la Commune de Roumare

SOLLICITE de la C.C.I.C.V. la délégation pour conserver l'instruction des declaration d'aliéner et autoriser le maire à signer tous documents y afférents.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020

Le Maire

*Affiché en mairie
le 28/10/2020*